

COMMUNIQUE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE D'ABIDJAN

Dans la journée du mercredi 19 mai 2021, prenant prétexte de la publication sur les réseaux sociaux, d'un élément vidéo non daté, montrant des individus torturer d'autres, dits à tort, être des Ivoiriens, certaines personnes ont entrepris de molester des ressortissants d'un pays membre de la CEDEAO, de saccager et de piller leurs biens.

Au triste bilan provisoire de ces actes de violence, on dénombre un mort, plusieurs blessés graves, des véhicules caillassés et calcinés, des commerces pillés et incendiés, ainsi que de nombreux dégâts matériels dans plusieurs communes du District autonome d'Abidjan.

Le Procureur de la République présente ses sincères condoléances à la famille éplorée. Il souhaite un prompt rétablissement aux blessés et témoigne sa compassion à tous ceux qui ont vu leurs biens détruits ou pillés.

Le Procureur de la République appelle ardemment les uns et les autres au calme, à la retenue et à la responsabilité, et à mettre immédiatement fin à ces actes infractionnels inacceptables et d'une particulière gravité.

Il tient à indiquer que plus d'une vingtaine de personnes ont été interpellées à la suite de ces événements et que les enquêtes sont en cours pour retrouver les auteurs de ces actes de barbarie et tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, ont contribué à leur commission, afin de leur faire subir la rigueur de la loi pénale.

Enfin, le Procureur de la République rappelle encore une fois, que la publication, la diffusion et la reproduction par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers, est sanctionnée par la loi pénale.

Fait à Abidjan, le 20 mai 2021

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE



ADOU Richard Christophe